

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES À LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 8928	Société : RAR		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : CHERRADI AFASE			
Date de naissance : 12/01/1967			
Adresse : 28 Rue El Hamzaoui - Remsane - Casablanca - APAR			
Tél. : 0665 19 12 22	Total des frais engagés : 928,72 Dhs		

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

DR EL HAMZAOUI M
GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUSE
70, Bd. Zerkouni N° 3
Tél. : 05 22 29 84 56

Cachet du médecin :	CHERRADI AFASE	Age :
Date de consultation :		
Nom et prénom du malade :		
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie :	Allergie + atopie	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	26 FEV 2018	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

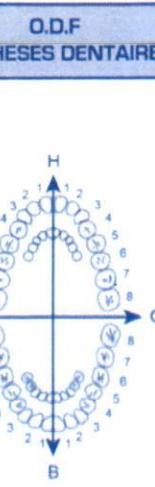
Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 Fevr 2024	C2	1	250,00	DR EL HAMZAOUI INP : 091002553 GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUSE 70, Bd. Zerkouani N° 3 Tél. : 05 22 29 84 56
19 Fevr 2024	PC		50,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
092048446	12/24	325,170

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Centre de Pathologie Mansour Dr MEKOUAR Hind	20/02/24	1224	250 DH
Dr Spécialiste en Anatomie Pathologique 22, Bd Yaâcoub El Mansour - Casablanca Tel : 0522 25 50 54 - Gsm : 0661 056 538			

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.																
SOINS DENTAIRES 		Dents Traitées (List of treated teeth)	Nature des Soins (Nature of treatments)	Coefficient (Coefficient)												
				INP : <input type="text"/>												
				Coefficient des travaux <input type="text"/>												
				Montants des soins <input type="text"/>												
				Début d'exécution <input type="text"/>												
				Fin d'exécution <input type="text"/>												
ODF PROTHÉSES DENTAIRES 		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: center;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">D</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">B</td> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">G</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p>(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G		
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	35533411	11433553														
G																
		Coefficient des travaux <input type="text"/>														
		Montants des soins <input type="text"/>														
		Date du devis <input type="text"/>														
		Date de l'exécution <input type="text"/>														

Docteur El Hamzaoui Majida

Diplômée de la Faculté de Médecine de Lyon

SPECIALISTE
GYNECOLOGUE - ACCOUCHEUSE
STERILITÉ - MALADIES DU SEIN
CHIRURGIE GYNECOLOGIQUE
COLPOSCOPIE - ECHOGRAPHIE
FECONDATION IN VITRO

Ancienne Attaché au CHU de Lyon
Présente à Casablanca près des Tribunaux

CADELIUS 600 mg/1000 UI
Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D)
Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs



6 118001 440061

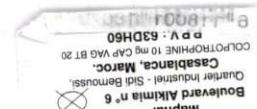
dez-vous

sablanca, le: 10 Fevr 2024 الدار البيضاء في :

N° CHERRADI AFAF

23A

M HEPANAT



600 mg le soir
2x1
medine 600

63,60 DH le matin.

col 250 ml H2O

un peu de jus

PPV: 49,60 DH
LOT: 23H10
EXP: 08/2026

PHARMA DU PHARE
0830976000039
Phare - CASABLANCA
Tél: 0522 46 22 02
Fax: 0522 46 22 02

هيبات
قرص 40

73,80 DH

A consommer de préférence avant le: 05/2026
Lot n°: 2143B

Via de Importe

05 22 23 42 58 - 05 22 22 65 62 / 05 22 29 84 56 :

70, Bd Zerkouni (entre Toyota et Sony) - Casablanca - Tél

الدكتورة الحمزاوي مجيدة

خريجة كلية الطب بليون

إختصاصية

أمراض النساء والولادة

الجراحة النسوية

العمق - أمراض الثدي

الفحص بالمجهر للتشخيص الصوتي

الولادة أنفيطرو

ملحقة سابقا بالمركز الجامعي بليون

خبيرة محلقة لدى المحاكم

بالموعد

LOT 232334 1
EXP 07 2026
PPV 60.00

CO2 94 24



Centre de Pathologie
MANSOUR

Dr. MEKOUAR Hind
Anatomocytopathologiste

Demande d'examen

De la part du Dr

Nom et Prénom du Patient

MAHER LAADI AFN

Age

37 ans

Date du prélèvement

19 Fevr 2024

Référence

Renseignements cliniques et paracliniques

Febr.

Siège du prélèvement

Nature de l'acte réalisé

Thérapeutique préalablement instituée

Acte chirurgicaux antérieurs avec références

Biopsie antérieure : Oui Non

Si oui, rapeler la référence, SVP

Pour F.C.V ET biopsie endométriale à visée hormonale :

- Date des dernières règles
- Parité
- Thérapeutique antérieure ou en cours
- Durée du cycle
- FCV : Vagin Endocol Endocol
- CBE : Endomètre

Centre de Pathologie Mansour
Dr MEKOUAR Hind
Spécialiste en Anatomie Pathologique
22, Bd Yaacoub El Mansour - Espace EL MANSOUR 2ème étage N°21 - ICE : 002139048000086 - IF: 26120562
Tél : 35800792 - Tél & Fax : 05 22 25 50 54 - E-mail : centrepathologiemansour@gmail.com

Signature et Cachet

49.6

W D C R E T



Normalising

MS.8-57

Well, I am

386120





Casablanca le : 20/02/2024

Facture N° 113022024

ICE : 002139048000086

Centre de pathologie Mansour vous prie de croire à l'assurance de ses meilleurs sentiments et vous présente le relevé de ses honoraires s'élevant à la somme de : 250,00 DH

DEUX CENT CINQUANTE DIRHAM

Concernant les analyses exécutées le : 20/02/2024

Pour Mme CHERRADI AFAF

Sur ordonnance du Dr : EL HAMZAOUI

Centre de Pathologie Mansour
Dr MEKOUAR Hind
Dr Spécialiste en Anatomie Pathologique
22, Bd Yaacoub El Mansour - Casablanca
Tel. : 0522 25 50 54 - GSM : 0661 066 538



Casablanca, le 22/02/2024

Nom et prénom : Mme CHERRADI AFAF

Sur ordonnance du DR : EL HAMZAoui

N° d'anapath : C029424

Parvenu au laboratoire le 20/02/2024

Organe ou siège du prélèvement : Frottis cervico-vaginal

Renseignements cliniques : Age : 57 ans.

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Origine du prélèvement : frottis cervical

TECHNIQUE MONOCOUCHE

- Qualité du frottis :

Très bonne qualité.

- Description cytologique :

L'examen du frottis après cytocentrifugation montre un fond modérément inflammatoire fait de quelques polynucléaires neutrophiles. Sur ce fond présence d'une population de moyenne abondance de cellules malpighiennes surtout basales et parabasales. Ces cellules sont à cytoplasme abondant ; tantôt régulières avec des noyaux de petite taille et une chromatine fine tantôt dystrophiques avec des noyaux augmentés de taille à chromatine fine avec augmentation du rapport nucléo-cytoplasmique. A ces éléments se mêlent quelques cellules endocervicales isolées, régulières.

Il n'est pas noté de microorganismes ni de signe de dysplasie.

- CLASSE DU FROTTIS SELON LE SYSTEME DE BETHESDA :

Pas de lésion intra-épithéliale ou de malignité.

CONCLUSION :

Frottis cervical **junctionnel**, atrophique et dystrophique.

Centre de Pathologie Mansour
Dr. MEKOUAR Hind
Dr Spécialiste en Anatomie Pathologique
22, Bd Yaâcoub El Mansour - Casablanca
Tél. : 0522 25 50 54 - GSM : 0661 066 538